

Devenir partenaire des Jeux Nationaux d'Été Nantes 2017 29 juin – 2 juillet





La mission de Special Olympics

L'ambition de Special Olympics est d'offrir aux personnes qui vivent avec un handicap mental la possibilité de s'épanouir grâce au sport. Dans l'esprit de Pierre de Coubertin, nous donnons à chacun, selon ses envies et ses capacités, l'opportunité de participer à un entraînement, à une rencontre sportive.

En France, 700 000 personnes vivent avec un handicap mental. Chaque année, entre 6 000 et 8 500 enfants naissent avec une déficience intellectuelle.

Avec les familles, ce sont plusieurs millions de personnes qui sont concernées et touchées dans leur vie, et qui demeurent invisibles aux yeux de la société.

En multipliant les événements sportifs, Special Olympics a pour ambition de favoriser l'inclusion sociale et de changer le regard de la société sur le handicap.

Special Olympics France est une association Loi 1901, reconnue d'utilité publique. Elle est membre du réseau Special Olympics International qui rassemble près de 5 millions d'athlètes dans 169 pays et bénéficie de la reconnaissance du Comité International Olympique. Ne bénéficiant pas de subventions publiques, son financement repose sur la générosité privée.





Bienvenue aux Jeux Nationaux d'Été Special Olympics Nantes 2017!

Du **jeudi 29 juin au dimanche 2 juillet**, les **9º Jeux Nationaux d'Été** Special Olympics se dérouleront à Nantes.

Pendant 4 jours, cette manifestation réunira près de 1000 athlètes et coaches venus de toute la France ainsi qu'une centaine de bénévoles et une dizaine de partenaires. Cet évènement majeur permettra aux athlètes Special Olympics de se rencontrer autour de 6 sports et différentes activités découvertes associant élèves et collégiens de la ville. Des Programmes Santé seront également proposés aux athlètes.

Nantes rassemble plus de 150 installations sportives : une ville idéale pour accueillir ce fantastique évènement.

« Je ferai tout pour gagner. Et si je ne gagne pas, je ferai preuve de courage dans mes efforts ». Serment des athlètes Special Olympics





Vivre des moments forts : courage, dépassement de soi, partage et émotion

Comme pour toutes les rencontres Special Olympics, les Jeux Nationaux d'Été sont **ouverts à tous, sans élitisme**.

Chacun, selon ses envies et ses capacités, a la possibilité de participer.

L'objectif est d'offrir aux personnes qui vivent avec un handicap mental, l'opportunité de s'épanouir grâce au sport et de voir leurs capacités reconnues par tous.

Les Jeux Nationaux d'Été seront sous le signe d'une grande fête, car ils seront accompagnés par une **Cérémonie d'Ouverture (au complexe sportif Mangin-Beaulieu)** et une **soirée disco!**





6 sports pour se dépasser et 2 activités pour se découvrir

Les Athlètes Special Olympics auront rendez-vous autour de 6 sports :

- Football
- Basketball
- Athlétisme
- Pétanque
- Judo
- Activités Motrices



Et pour découvrir et se découvrir, **le sport unifié** est aussi au programme avec de jeunes écoliers et collégiens de la ville. Mieux se connaître, c'est la première étape pour changer le regard sur le handicap et permettre à tous de participer à la vie de la collectivité.





Améliorer la santé et la condition physique

Les personnes qui vivent avec un handicap mental rencontrent beaucoup de difficultés dans l'accès aux soins de santé. Pendant toute la durée des Jeux Nationaux d'Été 2017, les athlètes auront accès à des dépistages gratuits en vision, audition et podologie, réalisés par des professionnels de santé bénévoles.

Avant l'ouverture de la rencontre sportive, ces professionnels auront suivi une demi-journée de formation pour mieux appréhender les particularités des personnes vivant avec un handicap mental et pour favoriser ensuite, dans leur pratique quotidienne, un meilleur accès aux soins.











Nantes, de nombreux atouts!

Accueil

Les festivités des Jeux Nationaux commenceront le jeudi 29 juin avec un accueil de toutes les équipes au stade Pierre Quinon! C'est dans celui-ci que les activités découvertes y prendront places.



Cérémonie d'Ouverture

Complexe sportif Mangin-Beaulieu

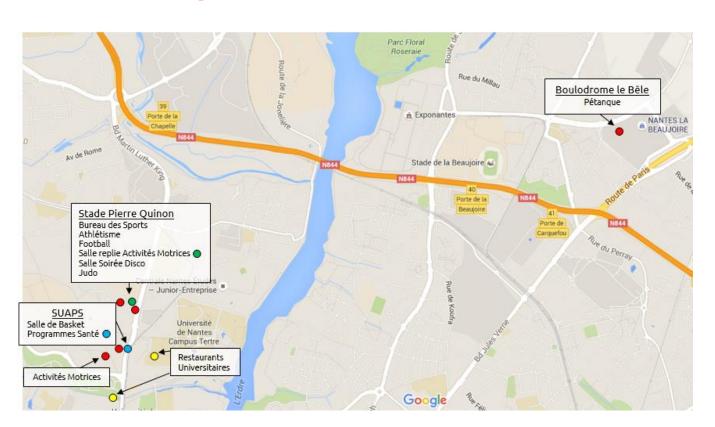
Des centaines de personnes prendront place à la Cérémonie d'Ouverture le vendredi 30 juin au complexe sportif Mangin-Beaulieu







Des sites à proximité les uns des autres



Les sites de compétition sont situés à un endroit idéal : le quartier universitaire de Nantes ! Un quartier jeune et dynamique, qui est également, entouré d'une quantité abondante d'hébergements (cité universitaire, hôtels, auberges de jeunesse...).



Package partenaire

Special AFTING Olympics France	Partenaire PLATINE	Partenaire OR	Partenaire ARGENT	Partenaire BRONZE
1 stand de 15 m2 (à aménager et à animer par vos soins) pendant quatre jours	✓	×	×	×
Logo dans la newsletter annonçant les Jeux Nationaux (3 000 mails)	✓	✓	✓	×
Banderoles avec votre logo (à fournir par vos soins) pendant 4 jours	6	4	2	1
Interview ou citation sur le blog du site internet	✓	✓	✓	✓
Mise en avant sur le communiqué de presse de l'évènement	✓	×	×	×
Logo sur le programme des Jeux	✓	✓	✓	×
Logo sur l'affiche	✓	✓	*	×
Logo sur les cartons d'invitation	✓	✓	×	×
Logo sur le site internet et les réseaux sociaux de Special Olympics France	✓	✓	✓	✓
Invitations à la Cérémonie d'Ouverture	10	8	4	2
Invitations au cocktail VIP avant la Cérémonie d'Ouverture	4	3	2	1
Signalétique entrée du public	✓	✓	✓	✓
Signalétique entrée cocktail VIPs	✓	✓	×	×
Logo de votre entreprise sur le diaporama de la Cérémonie d'Ouverture	✓	✓	×	×
Logo dans le dossier de presse	✓	✓	✓	✓
Mise à disposition des photos de l'évènement	✓	✓	✓	✓
Participation aux remises de médailles	✓	✓	✓	✓



Valorisons votre engagement

Pour partager avec nous les valeurs de dépassement de soi, de courage et d'émotion portées par les athlètes Special Olympics, rencontrons-nous pour construire ensemble un partenariat sur mesure.

C'est avec le soutien de chacun que nous changerons le regard de tous !

Votre don donne droit à un avantage fiscal

Les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés peuvent bénéficier d'une déduction fiscale égale à 60 % du montant du don dans la limite d'un plafond de 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe.





Réduction d'impôt

Le régime fiscal des dons des entreprises publié le 24/01/2005 (Source : Impots.gouv.fr) :

Les dons, effectués par les entreprises au cours des exercices ouverts depuis le 1er janvier 2003, donnent droit à une réduction d'impôt sur les sociétés. Le montant de cette réduction est plafonné en fonction du chiffre d'affaires.

Une réduction appliquée aux versements effectués au titre du mécénat

Il s'agit des sommes versées par les entreprises, par exemple, au profit :

- d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, familial, culturel ou concourant à la défense de l'environnement naturel
- de fondations ou associations reconnues d'utilité publique.

En contrepartie de la réduction d'impôt, les dons ne peuvent être compris dans les charges déductibles pour la détermination du résultat imposable.

Une réduction d'impôt plafonnée

La réduction d'impôt est égale à 60 % des versements effectués, plafonnés à 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice. Lorsque cette limite est dépassée, l'excédent de versement peut être reporté sur les cinq exercices suivants, après prise en compte des versements effectués au cours de ces exercices, sans que le total des versements puisse excéder, par exercice, le plafond de 5 % du chiffre d'affaires.

Comment bénéficier de la réduction d'impôts? Si votre entreprise est soumise à l'impôt sur les sociétés (BIC, BNC, BA) :

La réduction d'impôt est imputée sur votre impôt sur les sociétés dû au titre de l'année au cours de laquelle les dons ont été versés. Si le montant de votre impôt sur les sociétés n'est pas suffisant pour permettre de déduire la totalité de la réduction d'impôt, vous pouvez utiliser l'excédent pour le paiement de l'impôt dû au cours de l'une des cinq années suivantes après imputation de la réduction d'impôt de l'année.

Les excédents de réduction d'impôt s'imputent dans l'ordre dans lequel ils ont été constatés. Vous devez donc :

- joindre, à la déclaration de résultat de votre entreprise, la déclaration spéciale n°2069
 M-SD, sur laquelle sera déterminée la réduction d'impôt de l'exercice en tenant compte, éventuellement, des montants de versements qui ont dépassé la limite 5 ‰ du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice.
- porter ce montant de réduction d'impôt sur votre déclaration annuelle (ligne 7 US "Réduction d'impôt mécénat").
- joindre, à la déclaration annuelle, l'état de suivi n°2069-MS2-SD si la réduction d'impôt de l'exercice n'a pu être imputée intégralement sur l'impôt de l'année.





www.specialolympics.asso.fr

Contactez-nous:

Jeanne DE CALBIAC Chargée des partenariats

+33 (0)7.62.93.18.28 j.decalbiac@specialolympics.fr

Special Olympics France 14 Boulevard Douaumont 75 017 Paris Nathalie DALLET-FEVRE Directrice Générale

+33 (0)6.23.16.06.53 n.dalletfevre@specialolympics.fr

> Special Olympics France 14 Boulevard Douaumont 75 017 Paris

